

**DECISION DU MAIRE N° 7_2025 DM****Travaux de rénovation des escaliers extérieurs – Quai des Escoucières**

Le maire de Rabastens,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122—22

VU l'appel public à la concurrence par procédure adaptée suivant les articles L. 2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique, envoyé à la publication le 3 juillet 2025 en vue de l'attribution du marché de travaux relatif à la « Rénovation des escaliers extérieurs » décomposé en 2 lots : lot 1 gros œuvre, lot 2 serrurerie.

CONSIDERANT, qu'après analyse, il a été retenu pour le lot suivant :

Pour le lot 2 Serrurerie :

SAS VERDIER Robert et Yannick
399 Route de Lagrave
81600 BRENS

Les offres présentées respectant en tout point les critères de sélection définis dans l'avis d'appel à la concurrence.

DECIDE

Article 1 : Il sera signé le marché de travaux « Rénovation des escaliers extérieurs »

Lot n°1 Gros œuvre : -lot infructueux-

Lot n°2 Serrurerie :
Avec l'entreprise SAS VERDIER Robert et Yannick
399 Route de Lagrave
81600 BRENS

Pour un montant de 10120 € H.T.

Durée : Le marché est conclu pour une durée de 3 mois pour la tranche ferme et de 5 mois pour la tranche optionnelle

Effet : à compter du 1er octobre 2025.

Article 2 : Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune à l'article 616.

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Rabastens, le 07/08/2025

Le Maire
Nicolas GERAUD

